



13 Aquatic

SAS 13Aquatic

1, Quai Marcel Pagnol
13007 MARSEILLE

Numéro SIRET : 830 248 068 00017

Code APE : 9329Z

COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Certifié conforme
Carrie F.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	<input type="checkbox"/>
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre <input type="checkbox"/>					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case <input type="checkbox"/>					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
13 AQUATIC			1 QUAI MARCEL PAGNOL CHEZ GIE MARSEILLE COTE MER 13007 MARSEILLE		
SIRET	8	3	0	2	4 8 0 6 8 0 0 0 1 7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case <input type="checkbox"/>		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	621
Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quinquies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quinquies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A <input type="checkbox"/>		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W <input type="checkbox"/>					

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI	<input checked="" type="checkbox"/>	NON
Si oui, indication du logiciel utilisé			CEGID		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:			
Tél:			Tél:			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Date:	26/04/2024	Lieu:	MARSEILLE
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Qualité et nom du signataire: PRESIDENT CANIVET PHILIPPE			
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature			

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis
2024

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES

Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)	c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées	d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)	e		
	f		
	g		
	h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)	i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI	j		
Montant des revenus répartis (5)	Total (a à h)		

J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué.	Montant des sommes versées :			
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.
5	6	7	8				
M CHAMPION SYLVAIN 267 AV PIERRE ROVORACH 13600 LA CIOTAT	2						
M CANIVET PHILIPPE 26 AV D'ALSACE 13600 LA CIOTAT	2						
M BLANC TONY 54 AV DAVID DELLEPIANE 13007 MARSEILLE	2						

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION

REMUNERATIONS			
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)			
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À	0 %	15 %	19 %
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice			
MVLT réalisée au cours de l'exercice			
MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Désignation de l'entreprise		13 AQUATIC		Néant <input type="checkbox"/> *				
Adresse de l'entreprise		1 QUAI MARCEL PAGNOL		13007 MARSEILLE				
Numéro SIRET *		8 3 0 2 4 8 0 6 8 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2				
				Exercice N clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 2				
				Exercice N-1 clos le				
				3 1 1 2 2 0 2 1				
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions				
		1		2				
				Net				
				3				
				Net				
				4				
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012				
		Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	641	030	161	480		
	Immobilisations financières * (1)	040		042				
	Total I (5)	044	641	048	161	480		
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
	Marchandises *	060		062				
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 550	070	1 550	200	
		Autres * (3)	072	26 220	074	26 220	14 521	
	Valeurs mobilières de placement	080		082				
	Disponibilités	084	46 576	086	46 576	38 376		
	Charges constatées d'avance *	092		094				
	Total II	096	74 346	098	74 346	53 097		
	Total général (I+II)	110	74 987	112	161	74 826		
	PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
	Capital social ou individuel *				120		6 000	
Ecart de réévaluation				124				
Réserve légale				126				
Réserves réglementées*				130				
Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131				
Report à nouveau				134		(26 074)		
Résultat de l'exercice				136		(4 931)		
Subventions d'investissement				137				
Provisions réglementées				140				
Total I				142		(25 005)		
Provisions pour risques et charges				154				
Emprunts et dettes assimilées				156				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164				
Fournisseurs et comptes rattachés				166		77 784		
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169		7 396		
Comptes courants d'associés				173				
Autres dettes				175		14 651		
Produits constatés d'avance				174				
Total III				176		99 831		
Total général (I + II + III)				180		74 826		
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise 13 AQUATIC

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le						Exercice N-1 clos le										
		13	1	1	2	2	0	2	2	1	3	1	1	2	2	0	2	1
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises * dont export et livraisons et livraisons intracommunautaires	209															73	
	Production vendue { biens services * }	215																
		217																
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)																	
	Production immobilisée *																	
	Subventions d'exploitation reçues																	
	Autres produits																	40
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)																	78 600
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)																	
	Variation de stock (marchandises) *																	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)																	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *																	
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier - immobilier)																	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243																
	Rémunérations du personnel *																	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)																	75
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce)	255																1
	Dotations aux provisions																	
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259																
		260																
Total des charges d'exploitation (II)																	99 172	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)																	(20 572)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)																	
	Produits exceptionnels (IV)																	
	Charges financières (V)																	
	Charges exceptionnelle { dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347																
		348																
	Impôts sur les bénéfices * (VII)																	
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)																	(4 931)
B - RÉSULTAT FISCAL	Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2																	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *																	
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles																	
	Provisions non déductibles *																	
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)																	
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247																
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																	997
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986																
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981																
	Divers dont ZFA NG (44. quaterdecies)	345																
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)																	
	Déficits antérieurs reportables : *2.6.....0.744nt imputés sur le résultat :																	
	RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice col. 1 Déficit col. 2																

Désignation de l'entreprise : 13 AQUATIC

Néant *

I		IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406				
	Autres	410		412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426				
	Constructions	430		432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446				
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456				
	Matériel de transport	460		462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	641	472		474		476	641		641	
Immobilisations financières		480		482		484		486				
TOTAL		490	641	492		494		496	641		641	
II		AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES												
Fonds commercial		495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516				
	Constructions	520		522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536				
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546				
	Matériel de transport	550		552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560	1	562	160	564		566	161			
TOTAL		570	1	572	160	574		576	161			
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
	6	7	8	9	10							
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values							
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme						
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧				
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589				
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595				
TOTAL					596	585	597	599				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : 13 AQUATIC

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

		Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	26 074	984	26 074
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis		860	621
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter		870	26 695
		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	26 695

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	22 775
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	23 907
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : 13 AQUATIC				Néant <input checked="" type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : 01/01/2022		et clos le : 31/12/2022		Durée en nombre de mois	
				1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
dont apprentis				657	
dont handicapés				651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE					
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
TOTAL 1				106	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
TOTAL 2				144	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)					
Achats				121	
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
TOTAL 3				152	
IV- Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée				(total 1 + total 2 - total 3)	137
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD					
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022		Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026		
Période de référence		024		160	
Date de cessation			186		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1
2

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 0 2 4 8 0 6 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 AQUATIC

ADRESSE (voie) 1 QUAI MARCEL PAGNOL CHEZ GIE MARSEILLE COTE MER

CODE POSTAL 13007 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille CHAMPION Prénom(s) SYLVAIN

Nom d'usage % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 2

Naissance : Date 200677 N° Département 45 Commune ORLEANS Pays FR

Adresse : N° 267 Voie AV PIERRE ROVORACH

Code postal 13600 Commune LA CIOTAT Pays

Titre (2) M Nom de famille CANIVET Prénom(s) PHILIPPE

Nom d'usage % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 2

Naissance : Date 020173 N° Département 91 Commune CORBEIL Pays FR

Adresse : N° 26 Voie AV D'ALSACE

Code postal 13600 Commune LA CIOTAT Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 0 2 4 8 0 6 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 AQUATIC

ADRESSE (voie) 1 QUAI MARCEL PAGNOL CHEZ GIE MARSEILLE COTE MER

CODE POSTAL 13007 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	3	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	6

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom de famille BLANC Prénom(s) TONY

Nom d'usage % de détention 33.33 Nb de parts ou actions 2

Naissance : Date 250776 N° Département 76 Commune LE HAVRE Pays FR

Adresse : N° 54 Voie AV DAVID DELLEPIANE

Code postal 13007 Commune MARSEILLE Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)

Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 8 3 0 2 4 8 0 6 8 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 13 AQUATIC

ADRESSE (voie) 1 QUAI MARCEL PAGNOL CHEZ GIE MARSEILLE COTE MER

CODE POSTAL 13007 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE 905

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case. * Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.



13 Aquatic

13Aquatic

Société par Actions Simplifiée au capital de 6 000 euros
Siège social : 1, Quai Marcel Pagnol - 13007 MARSEILLE
RCS MARSEILLE 830 248 068

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 13 JUIN 2023**

L'an deux mille vingt-trois,
Le 13 juin,
A 18 heures 15,

Les associés de la société 13Aquatic, Société par Actions Simplifiée au capital de 6 000 euros, divisé en 6 parts de 1 000 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège, 1, Quai Marcel Pagnol 13007 MARSEILLE, sur convocation du Président faite par courriel.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque associé participant à l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Philippe CANIVET, en sa qualité de Président de la Société.

La feuille de présence, certifiée exacte par le Président, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent 6 actions sur les 6 actions ayant le droit de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale, réunissant la totalité des voix, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- La feuille de présence et la liste des associés,
- L'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat arrêtés au 31 décembre 2022,
- Le rapport de gestion du Président,
- Un exemplaire des statuts de la Société,
- Le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par le Président,
- Rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2022 et quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoir en vue des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé et le rapport de gestion du Président.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des Comptes

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat arrêtés le 31 décembre 2022., tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39, 4 du Code général des impôts.

En conséquence, elle donne au Président quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à -4 931 euros de la manière suivante :

-4 931 euros au report à nouveau débiteur, s'élevant ainsi à -31 005 euros.

L'Assemblée Générale prend acte que qu'il n'y a jamais eu lieu à une distribution antérieure de dividendes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

TROISIEME RESOLUTION : Conventions règlementées

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président mentionnant l'absence de conventions visées à l'article L 227-10 du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés

QUATRIEME RESOLUTION : Pouvoir pour formalités

L'Assemblée Générale, délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 19 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le président.

Le Président

Philippe CANIVET

